



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)

## École inclusive, un anniversaire pour le ministre un cauchemar pour les AESH !

Lundi 11 février, jour anniversaire de la loi de 2005 sur l'inclusion, la prétendue concertation sur l'école inclusive menée par le ministère de l'Éducation Nationale et le Secrétariat d'État aux personnes handicapées s'est terminée. De concertation, celle-ci n'en a eu que le nom. Les ministères n'ont évidemment retenu que les pistes décidées dès le début.

Alors que le Ministre de l'Éducation se targue d'une volonté de "*valoriser ce métier et d'améliorer leurs conditions de travail afin de permettre une pleine participation aux équipes éducatives dans le suivi de la scolarisation*", les AESH sont maintenu·es dans une précarisation de laquelle toute revalorisation salariale, tout statut, toute titularisation, toute reconnaissance et amélioration des conditions de travail sont éludées, selon Jean-Michel Blanquer, de « *mesures concrètes qui vont pouvoir avoir des conséquences législatives, réglementaires, financières, organisationnelles pour la rentrée 2019* »

Des mesures concrètes qui engagent, non pas une amélioration de la situation des élèves en situation de handicap et des accompagnant·es, mais plutôt une très nette régression :

- Un développement et une volonté de légalisation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), dès la rentrée 2019 sur tout le territoire. Ces pôles visent une mutualisation et sectorisation à outrance des AESH avec une augmentation constante du nombre d'élèves suivi·es par accompagnant·e pour répondre à la demande.
- Une modification de l'élaboration des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) : La notification de l'accompagnement selon les besoins de l'élève relèvera d'une logique budgétaire guidée par la seule gestion des moyens existants, très insuffisants. Ceux-ci seront contrôlés par les chef·fes d'établissements qui auront la direction d'un groupe d'AESH. Rédigé par l'enseignant·e, non formé·e au handicap, la participation déjà peu sollicitée de l'AESH sera d'autant plus inexistante.

Ces mesures ne pourront qu'accentuer les inégalités et la pression hiérarchique, dégrader encore les conditions de travail des personnels et nuire à un réel accompagnement inclusif des élèves.

Les autres dispositifs comme l'élargissement des missions au péri ou l'extra-scolaire semblent en latence mais les ministères se laissent du temps pour étudier leurs conditions de mise en œuvre.

Quant aux autres mesures déjà annoncées :

- l'annonce de la mise en place à la rentrée 2019 d'un contrat uniformisé de 3 ans renouvelable une fois avant d'atteindre enfin un CDI reste bien floue et ne permettra certainement pas une réelle sortie de la précarité.
- La réalité quoique très insuffisante de l'annonce d'une formation de 60h, était pas déjà prévue depuis plusieurs années dans les textes mais pas effective.



Alors que les AESH ont maintes fois présenté leurs revendications, leur refus de la mutualisation excessive, du péri et extra-scolaire, Jean-Michel Blanquer affiche un mépris pour leurs requêtes en annonçant “un plan d’action détaillant l’ensemble des mesures retenues” courant mars qui s’appuie sur le Grand Débat national...

Aussi, après leur mobilisation du 6 février, où les AESH ont exigé la sécurisation de leur statut par la titularisation avec un statut de fonctionnaire, une réelle revalorisation salariale, une formation qualifiante adaptée à la réalité du terrain et des conditions de travail décentes, **la CGT Educ’action continuera de porter leurs revendications et propose à l’intersyndicale de poursuivre la mobilisation dans l’unité entre organisations syndicales et collectifs d’AESH.**

Pour la **CGT Educ’action**, une vraie sortie de la précarité passe par :

- La reconnaissance de ce métier indispensable par un statut de fonctionnaire avec une titularisation des personnels exerçant actuellement en CUI, CDD ou CDI.

- La nécessité que les AESH payés en moyenne 700€ voient leurs compétences, leur profession reconnue par une vraie revalorisation salariale portée à 1,4 fois le SMIC avec un réel déroulement de carrière. Dans cette période où la question de la revalorisation salariale apparaît incontournable il est inconcevable qu’aucune mesure d’urgence ne soit prise.

- Tous les personnels qui le souhaitent doivent bénéficier d’un temps plein et d’un salaire à 100%, sans annualisation, ni modulation, ni périscolaire. Le temps de service en côte à côte élèves doit prendre en compte la pénibilité du métier et être réduit pour permettre des temps de concertation-préparation-formation-régulation.

- Pour faire face à l’insuffisance d’accompagnement des élèves, les recrutements doivent augmenter afin de couvrir tous les besoins et permettre d’améliorer l’inclusion. Nous refusons les PIALs et la mutualisation à outrance des moyens AESH faite au détriment de l’inclusion des élèves et des conditions de travail des personnels.

- Ce métier difficile nécessite de nombreuses compétences, la formation actuelle quasi inexistante renvoie les personnels à de l’auto-formation. Les 60h actuelles prévues par les textes, non appliquées, sont insuffisantes et inadaptées à la réalité du terrain. Un réel plan de formation initiale est donc indispensable avant la prise de poste tout comme l’accès à la formation continue.

**“AESH en colère pour un vrai salaire  
AESH dans la rue pour un vrai statut !”**

*Ce Slogan des AESH, est toujours d’actualité*

Montreuil, le 11 février 2019